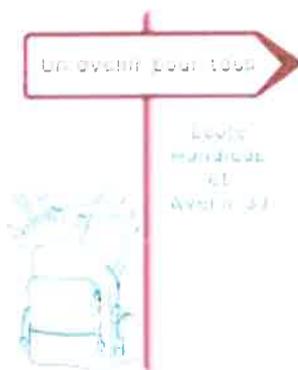


Tours, le 27 août 2015



A l'attention du rédacteur en chef

De la part de Annabelle FONTAINE pour le **Collectif École Handicap & Avenir 37**
ecolehandicapetavenir37@gmail.com
Tel : 06 68 08 16 56

Madame, Monsieur

Veillez trouver ci-joint un communiqué accompagné d'un dossier de presse. Nous espérons que ces informations retiendront votre attention et que vous voudrez bien les diffuser en cette semaine de rentrée scolaire. N'hésitez pas à nous contacter si vous le souhaitez.

En vous remerciant d'avance, recevez nos sincères salutations.

Collectif Ecole Handicap & Avenir 37

ecolehandicapetavenir37@gmail.com

**4 allées des rives de l'étang
37510 Ballan Miré**

Dix ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, comment se passe la rentrée, la scolarité et l'insertion professionnelle des enfants et des jeunes en situation de handicap en Indre-et-Loire ?

Malgré les 10 années passées, trop peu de progrès sont notés pour permettre à nos enfants de s'insérer au sein de la société. Inclusion, insertion, nous devons tous passer par la scolarité pour accéder à la citoyenneté. La situation est critique. Notre devoir est de la dénoncer pour que les choses changent !

Jeudi 27 août 2015, les principales associations du handicap : ENH37, APF & Trisomie 21 ainsi que les parents d'élèves et les enseignants, respectivement représentés par la FCPE et le SNUIPP ont créé le Collectif École Handicap et Avenir 37 pour représenter et permettre aux élèves en situation de handicap de vivre et réussir le meilleur parcours scolaire possible et d'accéder à un parcours professionnel choisi et adapté.

Soutenu par les parents et de nombreux professionnels : enseignants, éducateurs spécialisés, orthophonistes, établissements spécialisés, le Collectif Ecole Handicap et Avenir 37 a pour objectifs de favoriser :

- **la qualité de l'accueil et la réussite des jeunes en milieu scolaire et professionnel,**
- **la cohérence des actions menées par les différents partenaires du handicap,**
- **un meilleur accompagnement des familles.**

Nous souhaitons alerter nos concitoyens des difficultés rencontrées lors de la scolarité des jeunes en situation de handicap. Nous dressons dans le dossier ci-joint un état des lieux précis et sans concession de la situation.

Tous les élèves savent qu'ils auront une place adaptée à l'école, au collège ou au lycée alors que pour les élèves handicapés cela reste incertain et dépend du nombre de places disponibles. Cette situation place les élèves et leurs familles dans une fragilité émotionnelle importante car même les parents ne savent pas, sont inquiets, démunis, impuissants. Il faut attendre ! Quand une solution est trouvée, elle peut être alternative, peu ou pas adaptée au projet du jeune. A la veille de la rentrée, des élèves ne savent toujours pas dans quelle classe, école ou établissement ils seront scolarisés.

Le handicap est de plus en plus représenté dans la société. Cependant, être handicapé reste aujourd'hui encore d'un parcours du combattant. Il existe une double peine : celle d'être en situation de handicap et d'avoir à lutter pour faire reconnaître et appliquer le droit.

Nos actions visent des besoins déjà reconnus par la loi 2005. La volonté du collectif est de la faire vivre en dynamisant et communiquant tout ce qui masque et laisse croire que tout va bien. Dix ans après la loi de 2005, les bonnes intentions ne suffisent pas, l'action immédiate est nécessaire. L'école doit être « accessible à tous ».

La scolarisation est un droit, pas une faveur !

Par ce communiqué, nous invitons tous ceux qui se sentent concernés par cette situation à prendre contact avec le collectif, pour aider et être aidés.